
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Adoption des procès-verbaux :
 - Séance du 1^{er} juin 2015
 - Séance du 17 juin 2015
3. Présentation de la liste des responsables pédagogiques des masters 2, licences professionnelles et diplômes d'universités
4. Présentation des référents d'amphithéâtres
5. Questions financières :
 - Montant des bourses d'aide à la mobilité du double diplôme en droits français et espagnol avec Madrid
 - Subvention à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)
 - Participation financière à l'organisation du Séminaire franco-suisse bilingue (anglais/français) destiné aux étudiants du Master des Facultés de droit des Universités de Bâle et de Strasbourg (EUCOR)
6. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion,

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, Mme Sylvie LACAULE, représentant la directrice du SCD.

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Jean LAPOUSTERLE, M. Dominique RITLENG

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, Mme Delphine PORCHERON

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Ilyas KENADID, suppléant, M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, M. Antoine SCHMITT, suppléant

Juristes progressistes : ./.

MédiaDroit :

Mme Laura MONDEJAR, Mme Elsa MEYER, Mme Rebecca ROMAN

UNI-MET : ./.

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Jean-Pierre VOGEL-BRAUN représentant Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Jean LAPOUSTERLE

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à M. Jean LAPOUSTERLE

Mme Estelle NAUDIN à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. Jean-Maternelle STAUB à M. Dominique RITLING

M. Jean-Patrice STORCK à M. Raphaël ECKERT

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Monica HUBELE

Mme Christel SIMLER à Mme Delphine PORCHERON

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

MédiaDroit :

Mme Anne-Charlotte GERHART à Mme Elsa MEYER

Mme Juliette SIGWALT à Mme Laura MONDEJAR

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables à M. Jean-Pierre VOGEL-BRAUN

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Nicolas MOIZARD, directeur adjoint de la Fédération de Recherche

Membres élus :

M. Bruno TRESCHER

Personnalités extérieures :

M. Jean-Luc STOESSLE, président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Etaient absents :

Membres élus :

Collège A :

Collège B :

Collège des Etudiants :

Lina VASSEUR

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin, Mme Isabelle KUHN-MAGRET, présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

Nombre de votants, présents ou représentés : 30

Le Doyen ouvre la séance à 10h10, remercie les membres présents et énonce les procurations.
Il fait part de la démission de M. Thomas LAJOIE, élu étudiant (MédiaDroit).
Il remercie M. Jean-Pierre VOGEL-BRAUN, vice-président du Tribunal administratif de représenter Mme Danièle MAZZEGA.

1. Informations du Doyen

Informations immobilières :

Salle Alex Weill :

Le Doyen est heureux de réunir ce conseil de faculté dans la Salle Weill dont la réception des travaux a eu lieu la semaine dernière. La salle a été en travaux de juillet à septembre inclus : nouveau plafond avec nouvel éclairage, rafraîchissement des revêtements muraux, éclairage des vitrines, nouveau revêtement de sol, sonorisation, écran et vidéo projecteur intégrés dans le plafond.

Le Doyen contactera Mme Lacaule du SCD pour avoir quelques revues et ouvrages pour les vitrines. Il souhaiterait mettre des collections en valeur.

En fonction des crédits 2016, la Faculté continuera à œuvrer pour l'embellissement de cette salle notamment par la restauration de la table ovale et des fauteuils.

La rénovation de cette salle implique qu'il faut en réglementer et restreindre l'accès afin qu'elle reste une salle de prestige.

Amphithéâtre Aubry et Rau :

Le sol, les sièges et tablettes ainsi que la chaire de l'amphithéâtre ont été refaits à l'identique. Ces travaux ont été financés par l'Université.

Salle du personnel :

Les personnels administratifs et techniques disposent désormais d'un local aménagé pour les repas au 1^{er} étage.

Salles 001 et 002 :

Les travaux de rénovation de ces salles ont été interrompus en attendant le désamiantage. Le plan de retrait a été déposé. L'opération de désamiantage pourrait être réalisée en novembre.

Le Doyen envisage de continuer à améliorer le cadre de vie, en programmant d'autres travaux en 2016, grâce aux ressources financières de la formation continue et des formations en apprentissage.

Session de rattrapage :

La session de rattrapage 2014/2015 a été organisée dans des conditions tout à fait particulières. Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD remercie Mme HATT pour les statistiques sur les taux de réussite. Par rapport au nombre de présents, le taux de réussite après le rattrapage oscille entre 5 et 10 %. En règle générale, on note un taux d'absentéisme qui varie entre 40 et 50 %. Un énorme travail est demandé au service des licences (mobilisation de surveillants, de locaux...) pour un résultat très médiocre.

M. le professeur Raphaël ECKERT ajoute que les jurys ont été particulièrement attentifs aux étudiants qui devaient bénéficier de la session complémentaire.

Elections :

Des élections au conseil de faculté pour le collège des usagers sont prévues au mois de mars 2016 (22 et 23 mars).

Des élections partielles au conseil de faculté pour les représentants des personnels du collège B auront lieu le 24 novembre 2015. Deux sièges sont à pourvoir.

Effectifs :

On constate une forte poussée des effectifs en première année de licence, liée au nombre de redoublants : 1309 inscrits.

On remarque la même tendance en première année de master qui comptabilise 139 inscriptions de plus qu'en 2014/2015. Beaucoup d'étudiants non acceptés en master 2 décident de refaire un master 1. La Faculté peut difficilement faire face en termes de locaux.

Le Doyen répond aux questions des élus étudiants en précisant que le plan campus ne prévoit pas la construction de nouveaux locaux et que l'IEP ne peut pas quitter l'ensemble St Georges dans les trois années à venir pour cause de malfaçons sur le bâtiment en construction.

2. Adoption des procès-verbaux

- Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015

Aucune demande de modification n'ayant été formulée, le Doyen propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

- Procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

Après rectification de la liste des présents, et en l'absence d'autre remarque, le Doyen propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la liste des responsables pédagogiques des masters 2, licences professionnelles et diplômes d'université

La liste des responsables pédagogiques est présentée aux membres du conseil. Cette liste comporte des erreurs et des oublis. Elle sera réactualisée.

4. Présentation des référents d'amphithéâtres

Le Doyen remercie les enseignants d'avoir accepté cette tâche, avec le regret que les étudiants ne se manifestent pas assez. Au vu du manque de sollicitation de la part des étudiants, le Doyen en appelle à la vigilance des représentants étudiants pour faire passer le message.

Mme Rebecca MONDEJAR précise que les étudiants ne connaissent pas bien le rôle des référents d'amphithéâtres.

Le Doyen répond que la présentation des référents et de leur rôle a été faite pendant la semaine d'accueil pour les premières années et au courant de la première semaine de cours pour les autres années d'études.

Il est aussi décidé que pour des demandes financières, sociales... les référents d'amphithéâtres saisissent les services compétents : SUMPS, assistante sociale...

5. Questions financières

Montant des bourses d'aide à la mobilité du double diplôme en droits français et espagnol avec Madrid

Le Doyen passe la parole à M. Nicolas NORD, vice-doyen en charge des relations internationales qui précise que le double diplôme en droit Université de Strasbourg – Université Autonoma de Madrid bénéficie d'un soutien financier IDEX.

Le budget IDEX prévoit l'octroi d'une bourse d'aide à la mobilité pour les étudiants sélectionnés par l'Université de Strasbourg.

En 2015/2016, 5 étudiants de 2^{ème} année et 10 étudiants de 1^{ère} année sélectionnés par Strasbourg sont concernés, soit un total de 15 étudiants qui pourront percevoir la bourse.

Il est proposé d'attribuer une bourse mensuelle de 250,00 €uros.

Le montant mensuel des bourses d'aide à la mobilité du double diplôme en droits français et espagnol avec Madrid fixé à 250,00 €uros est approuvé à l'unanimité.

Subvention à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)

Dans le cadre du *DU Droit société et pluralité des religions*, il est proposé au Conseil de faculté de voter une subvention de 800,00 €uros attribuée à l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville de Strasbourg (ORIV).

Cette subvention vient se substituer à la rétribution de 12 heures de formation données par la directrice de l'ORIV (Madame Murielle Maffessoli) aux étudiants du DU en mars et avril 2015. Madame Maffessoli, dont une partie de la mission consiste à faire des conférences et à donner des enseignements, ne souhaite pas être personnellement rémunérée pour cette activité. Elle travaille habituellement dans le cadre de conventions entre son association et l'organisme bénéficiaire du service.

Il est précisé que le *DU Droit société et pluralité des religions* est entièrement financé par une subvention publique, et que le montant du financement public dont la Faculté bénéficie couvre très largement le montant de la subvention proposée.

Participation financière à l'organisation du Séminaire franco-suisse bilingue (anglais/français) destiné aux étudiants du Master des Facultés de droit des Universités de Bâle et de Strasbourg (EUCOR)

La Faculté de droit est associée avec des établissements européens dans le cadre de séminaires pédagogiques en français et en allemand ouvert aux étudiants de masters 2 et aux enseignants. Ces séminaires permettent aux étudiants de s'initier au travail de groupe, de réflexion et de présentation bilingue.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD, indépendamment de la demande de financement soumis à l'approbation du conseil, souhaite que le Conseil émette une contestation sur la manière dont sont utilisés les fonds EUCOR à l'université. Malgré l'existence de financement EUCOR, la Faculté a énormément de difficulté à obtenir le financement des actions, et la Direction des relations internationales exige que les composantes participent à hauteur de 50 % du

financement. Il faudrait que l'Université mette en place un financement plus pérenne ; les universités de Bâle et Fribourg rencontrent aucun souci pour bénéficier des fonds EUCOR.

M. Ilyas KENADID demande si la question doit être soulevée en conseil d'administration de l'Université.

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD pense que la question « Pourquoi les composantes sont-elles amenées à financer les projets EUCOR alors qu'il existe des fonds spécifiques EUCOR ? » pourrait en effet être posée lors d'un conseil d'administration de l'Université.

M. le professeur Dominique RITLENG demande si les actions EUCOR s'inscrivent dans le cadre d'une convention, car si c'est le cas le financement est prévu dans la convention.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD répond que la décision d'utilisation des fonds EUCOR relève uniquement de l'Université, la convention est très vague sur ce sujet.

M. Nicolas NORD, vice-doyen en charge des relations internationales précise que la charte EUCOR constitue un fondement juridique. L'Université a des difficultés en ce qui concerne la hiérarchie des normes. Il confirme qu'il y a un problème.

M. Le professeur Raphaël ECKERT trouve le projet de séminaire excellent, et ajoute qu'il est difficile de financer des opérations de masters 2 par la composante. Le budget EUCOR est prévu pour cela.

Le Doyen propose un vote conditionnel en l'absence, pour l'instant, de financement EUCOR.

En l'absence à ce jour d'une prise en charge financière « EUCOR », une participation financière de 2 000,00 € est accordée à l'unanimité.

6. Divers

M. le professeur Raphaël ECKERT profite de la présence de Mme LACAULE pour faire le point sur les deux questions du dernier conseil de faculté :

- la demande de financement est en cours pour le catalogage du fonds datant de la fin du 19^{ème} au début du 20^{ème} siècle
- les décisions définitives dans le cadre de l'opération « éplouribousse » ne sont pas encore prises.

Mme LACAULE souhaite que les informations ci-après soient relayées :

- Depuis février 2015, la bibliothèque de recherche juridique organise « les matinales de la bibliothèque »
- La prochaine conférence aura lieu mercredi 7 octobre autour de l'ouvrage « J'ai vu naître l'Europe »

M. Ilyas KENADID fait part d'une rumeur au sujet de la fermeture et du déménagement de la bibliothèque de la Faculté de droit qui devrait être transférée à l'Escarpe.

M. Raphaël ECKERT répond qu'il s'agit d'un projet à moyen terme, qui ne pourra se réaliser que dans quelques années, en fonction de l'avancement de certains travaux immobiliers.

Mme Rebecca ROMAN demande s'il était possible d'installer des fontaines à eau à destination des étudiants, à l'instar des fontaines installées par la ville de Strasbourg.

Le Doyen répond qu'il ne peut pas donner suite à cette demande. Il n'est pas du ressort de la Faculté de décider de l'installation de fontaines à eau sur le campus.

Mme Inès DONICHAL répond que cafétéria donnera de l'eau gratuitement aux étudiants qui en feront la demande.

M. Antoine SCHMITT fait part des soucis d'organisation que rencontrent les étudiants suite à la publication assez tardive des groupes de travaux dirigés.

Mme Astrid HATT répond que la seule solution envisageable pour avancer la publication des groupes est d'avancer les dates des inscriptions pédagogiques.

M. Fabrice CUNNAC aimerait que les étudiants soient informés des matières sans TD dont les épreuves seront planifiées avant Noël.

Mme Astrid HATT répond qu'il lui semble difficile de prévoir des épreuves de matières sans TD dans la première semaine d'examens. Cependant, à ce jour, elle ne peut pas se projeter.

Le Doyen ajoute que cette année sera une année expérimentale, avec un nouveau calendrier très contraint pour ne pas hypothéquer la possibilité des étudiants de faire un stage en été, ou d'exercer une activité rémunérée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 11h25.

Le Doyen,


Christian MESTRE